Une voiture contre un tramway

Dans la soirée de mercredi, un accident qui aurait pu être grave, s'est produit au Bras-Fain, en face l'estaminet du « Beau Séjour » tenu par M. Coulombier-Leleu.

Vers 7 heures 1/2, la voiture 14 de la ligne Leers-Roncq, pilotée par le mécanicien Charles Brélibouttc, se dirigeait vers le Pied-de-Bœuf, quand, arrivé à l'endroit indiqué plus haut, le mécanicien aperçut en face de lui, et à une faible distance, une voiture qui occupait le milieu de la voie.

Comme à cet endroit, la ligne décrit une courbe très accentuée, le tramway ne marchait qu'à une allure très modérée. Néanmoins, M. Brélibouttc bloqua entièrement ses freins et fit même le mécanisme de marche en arrière. Comme il faisait très humide, le tramway patina sur les rails et la voiture vint se jeter en plein sur l'avant du tramway.

Des cris d'effroi partirent de la voiture, le cheval s'abattit, les brancards se brisèrent et le véhicule versa en avant...

C'était une voiture appartenant à un cultivateur de Leers, M. Jean Piat, et conduite par le domestique de ce dernier. Elle contenait Mme Piat et ses six enfants, qui s'en revenaient du Blanc-Four, où ils étaient allés « faire leurs étrennes ».

Le domestique avait roulé sur la chaussée et s'était relevé portant au front une légère blessure. Les personnes qui se trouvaient dans le tramway descendirent et se portèrent au secours de Mme Piat et de ses enfants, et l'un des voyageurs, M. Louis Lepoutre-Lepez, lieutenant des pompiers à Roncq, parvint à retirer la fermière et ses enfants de leur situation critique ; heureusement aucun d'eux n'était blessé. Quant au cheval, il avait reçu à l'œil une blessure assez profonde.

Mme Piat et ses enfants furent reconduits chez leur beau-frère et oncle, M. Louis Piat, cultivateur, au Blanc-Four, où une autre voiture fut mise à leur disposition. Après avoir pris un énergique cordial, les voyageurs purent reprendre la route de Leers.

A LA DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Cette intéressante institution dont le but est de constituer une dot aux enfants à leur majorité, est très florissante à Tourcoing 1708e section), où les promoteurs ont recueilli jusqu'à présent, environ 700 inscriptions.

Déjà plusieurs sociétaires ont bénéficié des avantages que leur assurent dix années de versements et toucheront dans quelques mois, la dot à laquelle ils ont droit.

Dans sa dernière réunion générale, la Dotation de la Jeunesse de France a renouvelé sa Commission comme suit :

Président, M. Jules Watteeuw ; vice-président, M. Carlos Depoortère ; censeurs, MM. Jean Barritel et Paul Lefebvre ; secrétaire, M. Alfred Desaulty ; secrétaire-adjoint, M. Albert Agache ; trésorier, M. Louis Gœthals ; trésorier-adjoint, M. Jean Masurel fils ; membres : MM. Alphonse Bernard, Fidèle Catteau père, Jules Delbecq, Henri Fourlégnie, Moïse Lecomte, Henri Opsomer, Augustin Pinet, Arthur Van Waterloo.

Le placement du capital est affectué avec les plus sérieuses garanties et une caisse de réassurance, moyennant un minime versement, assure en cas de décès, le remboursement intégral des sommes versées.

L'assemblée générale a voté des félicitations à M. Carlos Depoortère, trésorier sortant, pour l'inlassable dévouement, dont il a fait preuve pendant les dix années de son mandat.

Les recettes ont lieu le premier dimanche de chaque mois au siège de la section de Tourcoing, Café du Violon d'Or, 2, rue Delobel, où un membre de la Commission se tiendra à la disposition des nouveaux adhérents pour tous renseignements, de dix heures et demie à onze heures et demie.

MÉDAILLE 1870. — Notre concitoyen M. Louis Desrousseaux, rue de Renaix, 18, vient de recevoir le brevet lui conférant la médaille de la campagne 1870-71. Incorporé au 2e régiment de hussards, il fit la campagne de l'armée de la Loire, et le siège de Paris.

LA TENTATIVE DE SUICIDE DE LA RUE DE LA POTENTE. — L'état d'Alphonse Vandevenne, ce vieillard de 62 ans, qui tenta mardi dernier, de se donner la mort en se tirant deux coups de revolver, s'est amélioré dans la journée de jeudi. Les docteurs de l'Hôpital croient pouvoir le sauver.

Nous avons reçu de la famille une lettre qui déclare que M. Vandevenne n'a pas fait feu sur sa femme avant de faire feu sur lui-même et que d'autre part, il n'était pas alcoolique.

UN ARRÊT DE CIRCULATION DES TRAMWAYS. — Jeudi après-midi, vers trois heures, la circulation des tramways des lignes Roubaix-Tourcoing par les boulevards, Tourcoing-Mouvaux et Tourcoing-Lille, a été interrompue pendant près d'une heure par un accident survenu à la voie dans la rue Faidherbe. Un rail s'était brisé en deux et une équipe d'ouvriers voulait le remplacer. Malheureusement le nouveau rail était trop long de quelques millimètres et les efforts des ouvriers restèrent vains. Ne parvenant pas à le mettre en place, ils réunirent les bouts du rail cassé et les tramways reprirent leur route. Cet accident avait arrêté une douzaine de tramways à la file dans la rue Faidherbe et sur la place Thiers.

UNE MORT SUBITE. — On annonce la mort survenue subitement ce matin, de M. Arthur Dumez, 53 ans, contremaître, demeurant rue du Dragon, 140. M. Arthur Dumez était président de la Fédération triage et peignage des Syndicats indépendants depuis 1909, et fondateur de la Société de Consommation. Il participa aussi à la création de l'école des Petits métiers.

LA CONTREBANDE DES ALLUMETTES. — Les douaniers du Risquons-Tout ont arrêté un jeune ouvrier tisserand, Emile Debattre, 18 ans, domicilié à Halluin, qui était porteur de 24 kilos d'allumettes chimiques en bois, représentant une valeur de 138 francs. Debattre a été écroué à la gendarmerie. Les allumettes ont été incinérées après rédaction du procès-verbal.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé aux halles centrales, jeudi matin : pommes, 3.500 kgs ; oignons, 100 kgs ; fromages de Camembert, 70 kgs ; huîtres, 10.000.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

MORT SUBITE, RUE DE TOURCOING. — M. Jules Desrousseaux, comptable de la fabrique de tapis de M. Charles Herbaux, à Neuville, demeurant rue de Tourcoing, se trouvait en famille chez lui, hier, vers deux heures de l'après-midi, quand, soudain, il fut pris d'un malaise et s'affaissa sur sa chaise. On s'empressa autour du malade, mais tous les soins furent inutiles, et M. Desrousseaux succombait peu de temps après. Quand le docteur qu'on était allé chercher arriva, il ne put que constater le décès. Le praticien attribua la mort de M. Desrousseaux à une affection cardiaque dont il souffrait depuis longtemps déjà. Le défunt était âgé de 43 ans.

Le SUCRE BEGHIN
se reconnaît à sa blancheur à sa fonte régulière
3401

LILLE

LE CRIME DE LA RUE DU PORT

Mort de la victime

M. François Dumez, rentier, rue du Port, 111, qui le 29 novembre, fut grièvement blessé d'une balle de revolver que lui tira à bout portant un jeune homme, Mme Achte, est mort mercredi à deux heures de l'après-midi après une longue agonie.

Le décès de la victime apporte [illegible] le cas de Mme Achte, s'affirmant plus vive [illegible] préméditation est établie comme il aurait été dit.

LES QUATORZE MAISONS OUVRIÈRES A BON MARCHÉ. — Nous apprenons avec plaisir que la « Société d'Encouragement à la petite propriété » de Lesquin, établie pour permettre aux ouvriers de bâtir eux-mêmes leur maison et d'en devenir propriétaires, a reçu une médaille d'argent, au concours institué par le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale. Toutes nos félicitations à M. le Doyen Bodvin, ancien directeur de l'Institut Populaire de l'Epeule, fondateur organisateur et longtemps seul sociétaire de la jeune Société de Lesquin qui a fait bâtir en moins d'un an quatorze maisons ouvrières à bon marché.

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

— **Notre-Dame.** — Vendredi 3 janvier, premier vendredi du mois, le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée. A 5 h. 1/2 et à 7 heures, messe et communion générale. A 8 heures du soir, salut solennel avec sermon.

— **Sainte-Elisabeth.** — Vendredi 3 janvier, à 5 h. 1/4, messe avec exposition du St-Sacrement. A 8 heures, salut solennel.

— **Sacré-Cœur.** — Vendredi 3 janvier, exposition du Saint-Sacrement, depuis la messe de 5 heures, jusqu'après le salut, qui a lieu à 8 heures, avec amende honorable.

— **St-Sauveur.** — Vendredi 3 janvier, la première messe à 5 heures ; à 6 heures, messe en l'honneur du Sacré-Cœur. Le soir, à 8 heures, salut solennel avec instruction et amende honorable.

— **St-Jean-Baptiste.** — Vendredi 3, messes à 5 h. 1/2, 6, 7 et 8 heures.

— **St-François-d'Assise.** — Vendredi 3 janvier, exposition du St-Sacrement, depuis la messe de 5 h. 1/2 jusqu'après la messe de 7 heures. Distribution des billets mensuels de la Garde d'honneur. Le soir, à 8 heures, réunion de la Ligue du Sacré-Cœur et de la Ligue Patriotique des Françaises. Conférence.

— **St-Michel.** — Vendredi 3 janvier, le St-Sacrement sera exposé depuis 6 heures du matin jusqu'à la messe de 7 h. 1/2.

MOUVAUX

— *Paroisse Saint-François d'Assise.* — Vendredi prochain, premier vendredi du mois, le St-Sacrement sera exposé toute la journée depuis le matin à 5 heures. Messes à 5 h., 6 h., 7 h. ½. Les chants seront exécutés par la Chorale St-François. Le R. P. Decroix, missionnaire, donnera le sermon de circonstance.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. Jules Leclercq, curé d'Hérin, est transféré à Prémesnil.

DISTINCTION ECCLÉSIASTIQUE

M. l'abbé Baledens, préfet de discipline au Collège N.-D. des Anges, à St-Amand, est autorisé à porter le camail de vice-doyen.

Convois Funèbres

Madame Vve MARMUSE et sa famille, très touchée des marques de sympathie qu'elle a reçues à la suite du décès de M. Félix MARMUSE, adressent ses sincères remerciements aux nombreuses personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui regrettant de ne pouvoir y assister, ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 437643

Messes et Obits

Un obit sera célébré le **Samedi 4 Janvier, à 8 heures** en l'Eglise **Notre-Dame** pour le repos de l'âme de **Sœur Louise-Henriette**, Fille de la Sagesse, qui se dévoua pendant de longues années à l'Externat du Sacré-Cœur, rue de la Redoute. 436808

Monsieur **Albert-Louis LORTHIOIS**, époux de dame **Jeanne GALPIN** décédé à Roubaix, le 4 Janvier 1912, à l'âge de 67 ans, administré des Sacrements. Obit Solennel Anniversaire, le **Vendredi 3 Janvier 1913, à 10 heures**, église **Saint-Martin**.

Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées, de considérer cet avis comme en tenant lieu.

Remerciements

Monsieur **Clément-Joseph CASTEL**, époux de dame **Aline PRIAU**, décédé à Roubaix, le 1er janvier 1913, dans sa 55me année, administré des Sacrements. Convoi et Salut Solennels, le **vendredi, 3 courant, à 3 heures** église du **Très-Saint-Rédempteur**. Assemblée, rue Pierre-de-Roubaix, 33, à 2 heures et demie. 436904

MARIAGES & FIANÇAILLES

— Nous apprenons les fiançailles de Mlle Anne-Marie Plateaux, fille de M. Victor Plateaux, de Lille, et de Mme née Senoutzen, avec M. Didier Scrive, fils de Mme Aalbert Scrive.

Communications

ROUBAIX. — Union des Travailleurs. — Vendredi 3 courant, à 8 h. 1/2, répétition générale des chœurs pour le concert du lundi 6 janvier.

— **Syndicat des voyageurs et représentants de commerce de Roubaix-Tourcoing et environs.** — Samedi soir, 4 janvier, à 8 heures, 12, place de la Gare, Café Augem-Parsis, élection définitive du Comité.

— **Cercle orphéonique « Les XL ».** — Vendredi soir, à 8 heures, répétition partielle des premiers ténors et des basses, au local, des barytons, chez M. Carpentier, 39, rue de Lannoy ; des seconds ténors, chez M. Demeyer, 10, rue Nain. Le cours de chant aura lieu samedi soir, à 7 h. 3/4, au local.

— **L'Union Musicale du Sud-de-Feur.** — Reprise des répétitions, vendredi 3 janvier, à 8 h. 1/2, au local, chez M. Jean Delmaille, rue de Flandre, 62.

— **Détention de la Jeunesse de France (20e section), Siège, 34, Grande-Rue.** — Dimanche 5 janvier, de 10 h. 1/2 à midi pour le siège social, et pour les groupes de l'Epeule, Jean-Ghislain, Fontenoy, place Faidherbe et Raverdi, aux heures habituelles, adhésions et recettes. — Mardi 7, réunion du Comité.

— **Club Moderne.** — Ce soir, à 8 h. 3/4, réunion générale et obligatoire. Ordre du jour : Renouvellement du Comité ; situation financière et morale ; remise des invitations pour le concert du 19 janvier prochain.

TOURCOING. — Prévoyants de l'Avenir (293e section). — La recette aura lieu le dimanche 5 janvier, de 9 heures à midi, au siège social, « Café de l'Hôtel-de-Ville ». Les rentiers doivent payer leurs cotisations jusqu'à 55 ans révolus au 31 décembre 1912, et remettre au secrétaire un certificat de vie, au plus tard à la recette du 2 février, dernier délai.

— **Cercle orphéonique « L'Amitié » du Blanc-Seau.** — Samedi, mise à l'étude du nouveau chœur ; à 8 h. 1/2, barytons et basses ; à 9 heures, premiers et seconds ténors ; à 9 h. 1/2, ensemble. Les nouveaux sociétaires sont priés de se trouver au local à 8 h. 1/2, pour le classement des voix.

MOUVAUX. — Prévoyants de l'Avenir (256e section). — Avis aux rentiers. — Les rentiers qui habitent la commune sont priés de bien vouloir passer à ustère, estaminet du « Mouton Blanc », rue de Tourcoing, pour signer leur certificat de vie, à partir du dimanche 5 janvier. Ceux qui sont étrangers à la commune sont également priés de faire parvenir leur certificat de vie avant le 15 janvier à la section et qu'il soit signé.

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.)

La circulation des troupeaux en ville

Tourcoing, 2 janvier 1913.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Votre correspondant d'hier de la rue du Moulin appelait avec raison l'attention du service d'hygiène sur le danger que font courir les ruines prêtes à tomber à l'entrée de ladite rue.

A mon tour, et avec plus d'instance encore, je viens signaler au Conseil de la Salubrité un abus intolérable dont le hasard m'a rendu ce matin le témoin ahuri. Me dirigeant de la rue de Lille à la Grand'Poste, à 9 h. 1/2, je fus bloqué au milieu de la rue Martine par un troupeau compact de bêtes à cornes accompagné de plusieurs bouvipères et de chiens. Tandis qu'une partie du convoi était introduite dans une vaste cour ayant servi jadis à une savonnerie, l'autre partie continuait à encombrer l'étroite rue Martine et à subir le triage des bœufs à retenir. Pendant ce temps, une trentaine de personnes, prises comme moi par les visites de l'an, ont dû stationner aux deux extrémités de la rue jusqu'à ce que deux autos, trouvant mauvais ce temps perdu par une longue attente, ont risqué de s'ouvrir un passage à travers la gent encornée et de rendre la libre circulation à mes congénères de la race bipède.

Ce n'est pas tout et c'est ici que je réclame l'intervention de la salubrité. Après le départ du lot destiné sans doute à l'abattoir, le nombreux public s'est arrêté devant la porte entr'ouverte de la cour et a pu contempler à son aise l'amas d'ordures pétri de bouse qui en orne l'entrée. Ce fut un « tollé » général accompagné de gestes de dégoût ! Si le choléra dont on a tant parlé ces jours-ci s'avise de nous rendre visite, je parie la tête du Grand Turc qu'il fera son entrée gratis par ce petit passage que nos ancêtres appelaient « rue des Ma payeux ».

En vous remerciant d'avance, Monsieur le Directeur, de l'hospitalité de votre excellent journal, je vous présente mes civilités empressées. 10

Un promeneur [illegible]

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du jeudi 2 janvier 1913

Présidence de M. Cousté, président

QUESTION DE BREVETS. — C'est par un jugement en date de ce jour que le Tribunal s'est prononcé dans cette affaire des débats de laquelle le *Journal de Roubaix* rendit compte dans son numéro du 24 décembre.

Les faits sont très simples et il est inutile de revenir sur les détails de l'instance qu'il est bon toutefois de résumer.

Un brevet relatif à un « frein pour tension de chaînes s'appliquant aux enseuples de métiers à tisser en tous genres » avait été pris le 16 décembre 1907 en Belgique par M. Dewitte, agissant en qualité de mandataire de MM. Richard Block et Alphonse Haen.

Le 22 octobre 1908, les deux mêmes industriels avec M. Dewitte, agissant en son nom propre toutefois, obtinrent un brevet français qui lui, par conséquent, avait trois titulaires.

Entre temps, le frein en question avait été vendu à plusieurs industriels de la région et M. François Ferlié, fabricant de tissus à Roubaix, avait de son côté construit un système de frein que MM. Haen, Block et Dewitte jugèrent une contrefaçon du leur : aussi l'attaquèrent-ils pour le faire condamner.

Après divers incidents de procédure, l'affaire fut confiée à trois experts qui reçurent pour mission de se prononcer sur la prétention des demandeurs sur la réponse de M. Ferlié et pour donner au Tribunal des éclaircissements sur la question plutôt technique qui était en jeu.

Les experts ont déposé leur rapport favorable à M. Ferlié et c'est sur les divers ses difficultés agitées que le Tribunal s'est prononcé ce jour.

Il donne acte à M. Alphonse Haen qui d'abord s'est désisté et reçoit en cause Mme Vve Block qui a remplacé son mari.

Il constate d'abord la façon différente dont furent pris les deux brevets belge et français et où M. Dewitte agit d'un côté comme mandataire, de l'autre comme partie principale sans que toutefois un défaut quelconque dans la forme ne vicie le brevet accordé.

La chose n'est pas essentielle : car le rapport des experts constate formellement qu'il n'y a pas absolue identité entre le brevet Dewitte et l'invention de M. Ferlié. La convention de 1883 intervenue entre la plupart des nations européennes, prévoit et règle le sort des divers brevets dans les divers pays. Par exception, elle accorde des délais aux inventeurs pour se mettre en règle dans tous les pays. Précisément l'espèce présente, rentre dans l'exception, donc doit être interprétée très strictement.

D'autre part, les brevets belge et français ne comprenaient pas les mêmes titulaires : en conséquence M. Dewitte ne peut en aucune façon vis-à-vis de M. Ferlié se prévaloir du brevet belge dont légalement il n'a pas à connaître.

Mais toutes ces questions sont superfétatoires puisque les experts ont constaté dans l'invention de M. Ferlié une « combinaison nouvelle » de moyens connus mais donnant une « réalisation industrielle » pouvant être brevetée.

Il y a eu également, puisque les brevets Dewitte belge et français n'ont pas de rapport légal, une publicité car le frein ainsi breveté a été vendu dans la région de Roubaix incontestablement. Cette publicité évidente dispense d'étudier les antériorités soumises par le défenseur, puisque celles-ci, au dire des experts, ne peuvent annuler le brevet qui a sa valeur mais non une valeur prohibitive.

Et alors le Tribunal énumère les différences techniques qui existent entre les brevets Dewitte et Ferlié et comme les experts, il conclut qu'il n'y a pas contrefaçon.

C'est pour toutes ces raisons que le Tribunal déboute Mme Vve Block et M. Dewitte de leurs demandes, fins et conclusions. Tout en entérinant le rapport des experts, il conclut que la demande n'a pas été vexatoire et il condamne Mme Vve Block et M. Dewitte à tous les frais et dépens, y compris ceux d'expertise.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 2 janvier 1913

Présidence de M. Godart, vice-président

ABUS DE CONFIANCE. — Henry Noël, 36 ans, demeurait à Tourcoing, rue du Chêne-Houpline, où il tenait un commerce de ferblanterie-plomberie ainsi qu'un débit de boissons. Mais le mobilier qui garnissait l'établissement ne lui appartenait pas étant la propriété de M. Lafrançois qui le lui avait loué.

Ceci n'empêcha pas Henry Noël de négocier avec un brocanteur la vente dudit mobilier et pour 300 francs il vendit ce mobilier d'une valeur totale de 1.250 francs.

Henry Noël est condamné à 50 fr. d'amende.

EN COUVETTE. — Ces derniers dimanches plusieurs jeunes gens se réunissaient pour s'amuser au cabaret de Mme Demalene, à Flers, où ils rencontraient Hélène Forest, 16 ans, servante d'estaminet.

En compagnie de son ami, Henri Fiévet, Louis Dapprimée qui se trouvait à l'estaminet pénétra dans la cour de la maison et emporta un jupon de la petite bonne. Tous deux s'en affublèrent tour à tour et s'amusèrent de la sorte jusqu'à Croix au cabaret de M. Pierre Demole.

Là, le cabaretier leur fit des reproches sur leur conduite et Georges Boussemart, notamment, participa à la discussion qui se produisit alors. Albert Delporte, 18 ans, teinturier à Flers, qui prenait part également à la discussion, reçut à la main un coup de canif et divers coups de pied ou de poing.

Acquittés du chef de vol, Dapprimée et Fiévet sont condamnés pour coups à 50 fr. d'amende ; Boussemart poursuivi uniquement pour coups est acquitté.

AFFAIRES DIVERSES. — Pour fraude de 24 kil. d'allumettes — 108.000 — le 31 décembre, au passage des Hautes, à Wattrelos, Georges Leman, 25 ans, journalier à Tourcoing, est condamné à 24 jours et 500 fr.

— Pour fraude de 5 kil. 500 de tabac, le 29 décembre, au pavé du Funqueret, à Capinghem, Louis Herman, 26 ans, mineur à Evin-Malmaison, est condamné à 8 jours et 500 fr.

— Pour fraude de 12 kil. de café vert et de 24 kil. d'allumettes — 108.0000 — le 1er janvier, à la plaine Vanoslande, à Neuville-en-Ferrain, Emile Desmettre, 18 ans, d'Halluin, est condamné à 12 jours et 500 francs.

— Pour fraude de 15 kil. d'allumettes — 67.500 — le 31 décembre, au pavé des Ballons, à Wattrelos, Arthur Dubois, 16 ans 1/2, est remis à ses parents mais condamné à 500 francs d'amende.

— 4 jours de prison à Ch. Balcaen, 49 ans, marchand de chiffons à Mouscron, qui fut trouvé à Wattrelos porteur d'un couteau à cran d'arrêt.

— 100 francs d'amende à Edmond Lapère, marchand de chiffons, rue des Fleurs, à Wattrelos, pour absence d'inscription sur son registre de brocanteur. Il avait en effet acheté de gamins non accompagnés du zinc volé et ce sans l'inscrire. Après plaidoiries de Me Diligent, il est acquitté du chef de complicité de vol.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 2 janvier 1913

Président : M. Mauvre, juge de paix. — Ministère public : M. Faisant, commissaire de police. — Greffier : M. Drubsnes. — Huissier-audiencier : Me Gaillard.

LES LOIS SUR LE TRAVAIL. — Pour infraction à la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire, M. France Crépin, entrepreneur de montage d'échoppes, boulevard Gambetta, encourt deux amendes de 2 fr. ; cinq amendes de 5 fr. à M. Jules Dazonville, peintre, rue de la Fosse-aux-Chênes, pour défaut de lavabo et eau mauvaise. — M. Charles Muteau, fabricant, rue de la Fosse-aux-Chênes, pour n'avoir pas fait évacuer les évaporations de benzine, ne pas avoir installé des lavabos et ne pas avoir protégé les chaînes d'une mécanique armure, se voit infliger trois amendes de 5 fr. — M. Victor Deherripon, négociant en graine, boulevard d'Armentières, pour avoir laissé traîner une voiture avec une charge trop lourde par un garçon âgé de moins de 14 ans, est condamné à deux amendes de 5 fr. — Trois amendes de 5 fr. à M. Victor Derville, entrepreneur, rue de l'Alma, 35, pour ne pas avoir mis de garde-corps à un échafaudage et ne pas avoir fait évacuer les poussières d'une machine. — Six amendes de 3 fr. à Mlle Rachelle Delaere, dame piqûrière, rue de Lannoy, 52, pour avoir occupé deux ouvrières âgées de moins de 13 ans sans livret, ne pas être en possession du registre réglementaire, pour défaut d'affichage des lois et décrets sur le travail ainsi que des noms et adresses de MM. les inspecteurs du travail.

L'IVRESSE. — 5 fr. d'am. à Edmond Seynaeve, Florimond Lesage, Louis Gantois, César Agneray ; 1 fr. à Albert Noirynck, Raymond Henrys.

DIVAGATION DE CHIENS. — 6 fr. d'am. à Jules Mercier ; 4 fr. à Séraphin Demaine ; 3 fr. à Fidèle Ducatillon ; 2 fr. à Louis Grossart, Camille Verhaeghe.

LES VIOLENCES. — 3 jours de travail à Paul Malfaisant ; 2 jours à J. Vandeputte.

POLICE DE ROULAGE. — 5 fr. d'am. à Clément Lamourette, pour défaut d'éclairage à son auto ; 5 fr. à Amédée Pesnel, pour défaut de voiture, défaut d'éclairage et de plaque ; 4 fr. à Achille Debrion, à Blondel [illegible] à Francis Drivont, Adolphe Dubocher ; 3 fr. à Maurice Cache, Léon Plancquart ; 2 fr. à Charles Leman, Pierre Declerck, Pierre Putte, Albert Ducroquet, pour défaut d'éclairage, de plaque à leur vélo et abandon de voitures ; 7 fr. à Julien Tellier, pour défaut de plaque et abandon de voiture.

AFFAIRES DIVERSES. — 5 fr. d'am. à Elise Leman, pour fermeture tardive de son estaminet ; 3 fr. à François Lefebvre, pour avoir laissé danser dans son cabaret ; 1 fr. à Bernard Vivier, pour dépôt d'immondices sur la voie publique ; 3 fr. à Eugène Duhamel, René Vermassen, pour tapage nocturne.

Etrennes 1913

A tout acheteur, à l'occasion des fêtes de l'An, le magasin de détail «La Confiance» rue Ma Campagne, Roubaix, donnera comme prime absolument gratuite, un superbe thermomètre. L'acheteur d'un litre de Mistella, vin doré, tonique et de dessert, du prix de 3 fr. 50, recevra en outre gratuitement un magnifique tableau sous verre, cadre or de 66 sur 54, d'une valeur supérieure à son achat.
43385

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

— *Tombola du Personnel de la Gare.* — Voici les numéros gagnants de la tombola qui a été organisée au bénéfice de la veuve d'un employé du chemin de fer :

2976	833	312	2995	534	550	485	1332	1435	1168
1631	2191	978	2203	1057	1679	2059	2855	1708	2216
240	2004	672	2863	2525	928	1444	1164	2998	1381
87	1911	2030	1838	269	1602	644	676	1063	2940
435	538	2254	2953	1954	1308	1449	829	978	1168
2695	1061	90	2913	2130	2286	1129	2400	1535	1474
1935	2546	1012	2168	1585	1959	1075	969	2561	1772
925	19	761	1732	180	2688	62	629	1806	607
2614	514	86	1641	1105	2813	1605	1544	222	2858

Les lots sont à la disposition des gagnants, rue de Blanchemaille, 24. Les lots non réclamés dans un délai de quinze jours seront acquis à l'œuvre.

TOURCOING

— **Théâtre Municipal.** — Dimanche 5 janvier, matinée à 3 heures : irrévocablement dernière représentation du « Comte de Luxembourg ».

Le soir, à 7 h. 3/4, représentation extraordinaire de « Rêve d'une Valse », opérette en 3 actes. Création à Tourcoing du « Rubicon », une amusante comédie en 3 actes de Bourdet.

Lundi 6 janvier, à 8 heures, grande soirée populaire à prix très réduits : « Gigolette », grand drame en 5 actes et 8 tableaux.

La location est ouverte pour toutes ces représentations.

LILLE

— *Salle de Spectacle.* — Samedi 4, représentation populaire. A 6 heures 1/4 : *Martyre*, drame en 5 actes ; *Faust*, opéra en 5 actes et 11 tableaux.

CASINO-PALACE 19bis Grande-Rue Roubaix

Succès obligé ! — M. Brice Alston, le plus célèbre ventriloque de l'époque paraîtra au Casino-Palace dimanche 5 et lundi 6 en matinée et en soirée. Cet étonnant artiste présentera ses douze sujets et amusera petits et grands! 43681

CHEMIN DE FER DU NORD

BILLETS D'ALLER ET RETOUR POUR CANNES, NICE, MENTON ET MONACO-MONTE-CARLO.

Pendant la période du 1er janvier au 3 février 1913, à l'occasion des Courses et du Carnaval de Nice, la Compagnie du Chemin de fer du Nord mettra en distribution dans toutes ses gares des billets d'aller et retour de 1re et 2e classes pour Cannes, Nice, Menton, Monaco-Monte-Carlo, à des prix réduits de 25 pour cent en 1re classe et de 20 pour cent en 2e classe sur les prix des billets simples.

La durée de validité de ces billets est de 22 jours ; elle pourra être prolongée de deux périodes de dix jours moyennant le paiement d'un *supplément de 10 pour cent pour chacune* de ces périodes.

Les voyageurs pourront s'arrêter tant à l'aller qu'au retour sur le réseau de Lyon, à deux gares de leur choix, à la condition de faire viser leurs billets dès l'arrivée à ces gares d'arrêt.

Les voyageurs porteurs de billets de 1re classe pourront prendre place dans le train rapide journalier partant de Paris (Nord) à 19 h. 23.

Ils pourront également occuper des places de luxe s'il s'en trouve de disponibles dans le train moyennant le supplément perçu des voyageurs porteurs de billets à plein tarif.

Les demandes de billets devront être adressées à la gare de départ au moins 48 heures d'avance.

***

MUTATIONS. — M. Poteaux, chef de gare à Laon, est nommé chef des gares et des voies ferrées du port de Rouen. — M. Bailleux, chef de gare au Bourget-Triage, est nommé chef de gare à Laon. — M. Patte, chef de gare à Creil, est nommé chef de gare au Bourget-Triage. — M. Cailliez, chef de gare à La Madeleine, est nommé chef de gare à Creil. — M. Pierre, chef de gare à Fougnereuil, est nommé chef de gare à La Madeleine. — M. Richez, surveillant-chef des manœuvres, à Hazebrouck, est nommé surveillant-chef des manœuvres, à Tourcoing. — M. Leclair, employé à Roubaix, est nommé employé à La Madeleine. — M. Wallaert, sous-chef des manœuvres, à La Madeleine, est nommé surveillant-chef des manœuvres et de manutention, à Armentières. — M. Debaes, équipe de première classe, à La Madeleine, est nommé sous-chef des manœuvres, même résidence. — M. Tassart, équipe de première classe à Boulogne, est nommé aiguilleur de 3e classe à Boulogne. — M. Tachel, équipe de première classe à Don-Sainghin, est nommé aiguilleur de 3e classe, même gare. — M. Lécluse, équipe de première classe, à Tourcoing, est nommé chef d'équipe, même gare.

Contre TOUX, GRIPPE, etc., dès le début, faites usage du **Sirop du Pierre Lamouroux.** Pharm.

NORD

Tentative de Meurtre à Avesnes-lez-Aubert

Depuis quinze mois environ, la dame Léonie Defosses a quitté son mari, Henri Lerouge, tisseur, qui ne travaillait pas très régulièrement et qui lui faisait subir de mauvais traitements.

A plusieurs reprises, Lerouge avait menacé sa femme de lui faire un mauvais parti. Le 28 décembre, ayant rencontré, vers 8 heures et demie, sa femme qui revenait du travail, Lerouge lui porta à la tempe un violent coup d'un couteau-poignon. La femme s'écroula sur le sol et son mari lui porta encore de nouveaux coups, puis il prit la fuite.

Léonie Defosses, assez gravement blessée, a dû s'aliter.

Arrêté et interrogé, Lerouge a exprimé le regret de n'avoir pas tué sa femme et il l'a accusée d'avoir eu de tout temps une conduite légère.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — M. Grimaldi passe du département du Nord dans le département de l'Oise. M. Delatte passe du département du Jura dans le département du Nord.

CONSEIL DE PRÉFECTURE. — Est désigné pour remplir, pendant l'année 1913, les fonctions de vice-président du Conseil de préfecture du Nord, M. Grand.

JUSTICE DE PAIX. — Sont nommés juges de paix : à Aire-sur-la-Lys, M. Ansel, en remplacement de M. Grignon, décédé ; à Dunkerque (canton ouest), M. Gauthier, en remplacement de M. Ducrocq, démissionnaire.

CASSATION D'UN ARRÊT DE LA COUR D'ASSISES DU NORD. — Paris, 2 janvier. — La Chambre criminelle de la Cour de cassation vient, conformément aux conclusions de M. l'avocat-général Rambaud, de casser l'arrêt de condamnation à mort prononcé par la Cour d'assises du Nord, le 30 novembre dernier, contre Edouard Fromont, 34 ans, domestique, pour assassinat d'une fillette de dix ans.

Quand il fut condamné à mort par la Cour d'assises du Nord, Fromont était écroué à Douai. Il ne pourvoirai pas en cassation, l'attendant [illegible] la [illegible]

On voit qu'il est revenu sur sa décision ; il doit s'en féliciter. La cassation provient de ce qu'on supprima aux assises l'un des trente jurés qui était conseiller prud'homme. La Cour de cassation a jugé que cela était ainsi porter atteinte aux droits de la défense.

BULLETIN FINANCIER

PARIS, 2 janvier 1913.

L'année boursière a bien commencé. Notre Rente bondit de 89.32 à 89.57, mais revient en clôture à 89.47.

Les emprunts étrangers prennent d'importantes avances : le Serbe passe à 85.60, le Turc à 86.70, l'Extérieure gagne 35 centimes, l'Italie 30, le Portugais 50. Parmi les Russes, le Consolidé s'adjuge 1 point 1/4, le 1891 et le 1909 3/4 de point.

Vifs progrès des Etablissements de crédit : on cote 1765 au lieu de 1733 sur la Banque de Paris, 1620 contre 1587 sur le Crédit Lyonnais. On constate des plus-values de 10 à 20 fr. au groupe des Chemins français, de 4 à 6 fr. sur les Chemins espagnols.

Au compartiment de la traction, le Métropolitain passe de 636 à 643, l'Omnibus de 774 à 790, Thomson de 749 à 766 ; Est Asiatique français 215.

La Norvégienne de l'Azote à 294 semble disposée à se rapprocher des cours plus élevés, justifiant la situation actuelle de l'entreprise.

Le Rio-Tinto regagne et dépasse même de 0 p. le cours de 1900 contre 1865 mardi.

Vive reprise des cuprifères et notamment des porphyriques : Chino passe de 238 à 245, Ray de 116 à 120, Utah de 308.50 à 317.50.

France-Wyoming 40 et 99.50 suivant le titre.

PERLOUZE & WADDINGTON,
90, rue Le Peletier, Paris.

DIX GRANDS PRIX — HORS CONCOURS PARIS 1900 — **RHUM CHAUVET**

BELGIQUE

UN CRIME MYSTÉRIEUX à Bruxelles

Une rentière originaire de Tournai trouvée étranglée

LE VOL EST LE MOBILE DU CRIME. — L'ASSASSINAT A ÉTÉ COMMIS PAR UN PSEUDO-POLICIER. — UNE FILLETTE A VU L'ASSASSIN. — SES DÉCLARATIONS.

Bruxelles, 2 janvier. — Le premier jour de l'année a été tragiquement marqué par un crime mystérieux.

Au n° 145 de la rue Stévin, entre la rue Archimède et l'avenue de Cortenberg, habitait depuis plusieurs années, une rentière, Mme veuve Rendiers, 64 ans, née Flore Griez, et originaire de Tournai.

Depuis quel